

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Date de convocation : 02.04.2024 Date de publication : 12.03.2024	L'an deux mille vingt-quatre ; le douze Avril, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 27 Quorum : 14 Présents : 18 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 2 Ont pris part au vote : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : Abstention : Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRESENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Michel RENARD, Mme Catherine ROLY- EL HIBA, M. Patrick LATOUCHE, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA. ABSENTS EXCUSES : Mme Annie NOTELET, Mme Sylviane DEBOSZ, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNE POUVOIR : Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Monique PASSET donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°24-2024-DF-RK

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique CFU Budget principal exercice 2023

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante la délibération n° 45 du conseil municipal en date du 23 Juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT)

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, il vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante que le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis s'est exécuté du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (journée complémentaire comprise) pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement qui dégage les résultats suivants :

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 842 834.38 €
- Recettes : 430 778.74 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 3 584 566.39 €
- Recettes : 4 415 821.50 €

Exécution du budget 2023 et détermination du résultat cumulé

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		3 011 775.39€		894 454.80€		3 906 230.19€
Opération de l'exercice	3 584 566.10€	4 415 821.50€	842 834.38€	430 778.74€		419 199.70€
TOTAUX	3 584 566.10€	7 427 596.89€	842 834.38€	1 325 533.54€		4 325 429.95€
Résultat de clôture		3 843 030.79€		482 299.16€		4 325 429.95€
Reste à réaliser	0.00€	0.00€	2 536 407.00€	571 428.00€	1 964 979.00€	
Résultats cumulés						2 360 450.95€

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, laisse la place au président de séance préalablement désigné par délibération de ce jour N° 23-2024-DF-RK : Monsieur Jean-Luc FRERE – 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme – Développement du Territoire – Politique Budgétaire et Marchés publics.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- D'approuver le CFU 2023 qui n'appelle ni observation ni réserve
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les annexes du compte financier unique 2023 peuvent être consultés après de la direction générale des services.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

